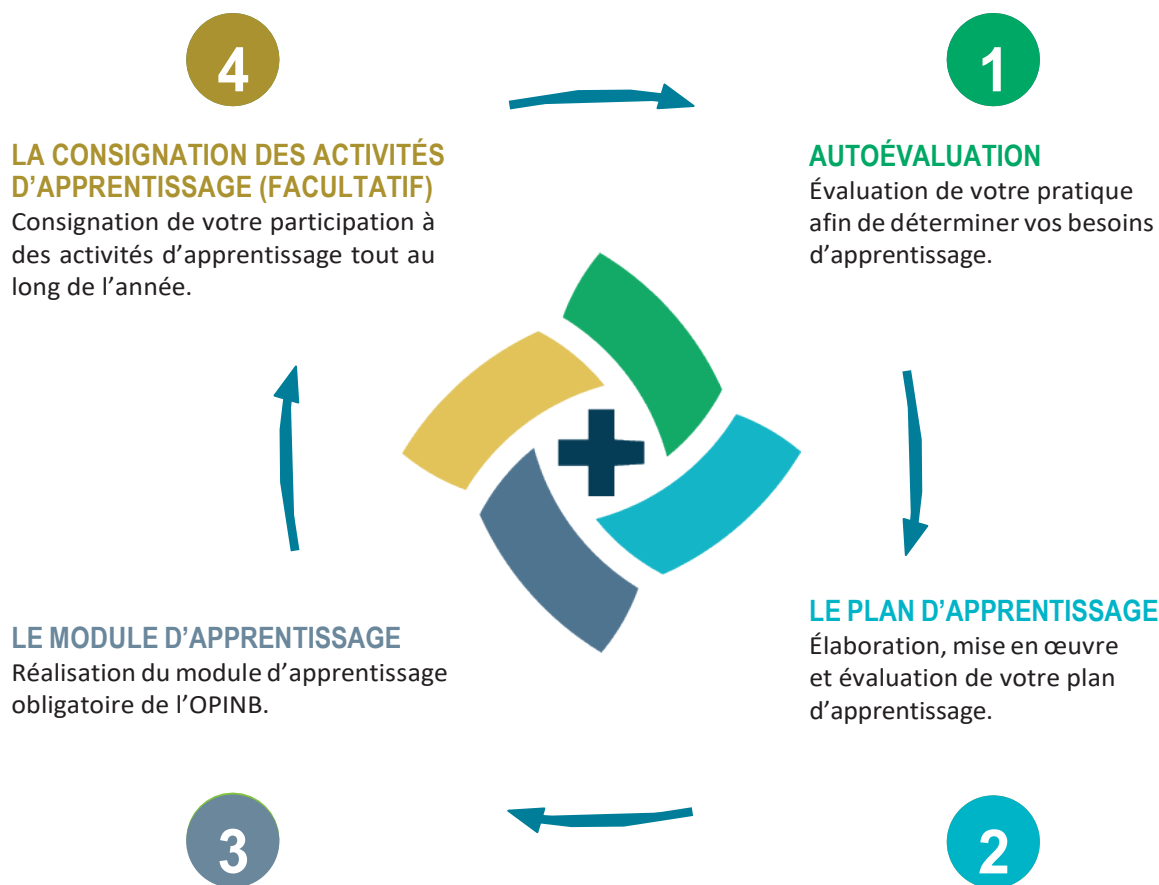


# Programme de maintien de la compétence

POUR SATISFAIRE AUX CRITÈRES DU PMC, VOUS DEVEZ SUIVRE QUATRE ÉTAPES



Le Programme de maintien de la compétence (PMC) est un processus continu qui se poursuit tout au long de l'année. Il prévoit notamment une évaluation périodique de votre pratique infirmière pour vous assurer que vous atteignez les objectifs d'apprentissage que vous avez établis. Le calendrier proposé ci-dessous vous aidera à planifier vos activités annuelles du PMC.

<p><b>DÉCEMBRE - JANVIER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complétez votre autoévaluation du PMC et choisissez 1 à 2 énoncé(s) descriptif(s) sur lesquels vous concentrer durant l'année.</li> <li>• Préparez votre plan d'apprentissage du PMC pour l'année d'exercice.</li> </ul>	<p><b>JUIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réexaminez et mettez à jour votre plan d'apprentissage du PMC.</li> <li>• Consignez les activités d'apprentissage du PMC complétées (date).</li> <li>• Rappelez-vous que vos objectifs d'apprentissage du PMC peuvent changer en cours d'année.</li> </ul>
<p><b>JANVIER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencez à mettre en œuvre votre plan d'apprentissage du PMC en entamant les activités qui vous permettront d'atteindre vos objectifs d'apprentissage.</li> </ul>	<p><b>OCTOBRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consignez toutes les activités d'apprentissage du PMC complétées (date).</li> <li>• Évaluez les effets de votre plan d'apprentissage du PMC sur votre pratique.</li> </ul>
<p><b>MARS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réexaminez et mettez à jour votre plan d'apprentissage du PMC.</li> <li>• Consignez les activités d'apprentissage du PMC complétées (date).</li> <li>• Complétez le module d'apprentissage obligatoire du PMC.</li> </ul>	<p><b>OCTOBRE/NOVEMBRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvelez votre immatriculation pour la prochaine année</li> <li>• Planifiez le maintien de votre compétence pour la prochaine année en cédulant votre autoévaluation et le développement de votre plan d'apprentissage du PMC pour décembre.</li> </ul>

